
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 13 mars 2019 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse
Mme Suzie Miron, conseillère associée
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE19 0334

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 mars 2019, en y retirant les articles 20.007, 20.032, 20.039, 20.068, 30.006, 40.011 et en y ajoutant les articles 20.073, 30.017 et 60.006.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE19 0335

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 mars 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE19 0336

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mars 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE19 0337

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 février 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE19 0338

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 février 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE19 0339

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat à Quantum Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de deux moteurs de compresseurs et travaux connexes au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 516 237,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2018-02;
- 2 - d'autoriser une dépense de 80 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1190720001

CE19 0340

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture et l'installation sur demande de diverses bennes avec équipements de déneigement sur des châssis de camion fournis par la Ville;
- 2 - d'accorder à Équipements Twin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17318 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget dédié au remplacement des véhicules du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1194922002

CE19 0341

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Equipements Twin inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation, sur deux châssis de camion fournis par la Ville, d'un appareil à bras pour le chargement, transport et dépose de conteneurs, aux prix de sa soumission, pour une somme maximale de 257 939,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17387 ;

- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1198034003

CE19 0342

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Aréo-Feu ltée, fournisseur unique, pour la réparation de deux bateaux du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 153 057,02 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1191081001

CE19 0343

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, de l'entente-cadre avec Novem Distribution inc. (CE17 0180) pour l'approvisionnement de dispositifs de cadénassage concernant les activités au niveau aqueduc, pour un montant estimé à 174 876,98 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1198269001

CE19 0344

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de machines distributrices industrielles;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, PTI Solutions Industrielles inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16688 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1185318002

CE19 0345

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres d'une durée de 60 mois, avec une option de prolongation de 24 mois chacune, pour la fourniture sur demande, de pièces authentiques des marques Freightliner (lot 1) et Sterling (lot 2), dans le cadre de l'entretien et la réparation des véhicules lourds du parc motorisé de la Ville;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Globocam (Anjou) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, les contrats à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17302 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1187362001

CE19 0346

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la cession du contrat de Produits Chimiques CCC ltée à CCC Chemical Distribution inc., pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable (CG16 0521);

- 2 - d'approuver le projet de convention de cession, entre Produits Chimiques CCC ltée et CCC Chemical Distribution inc., aux termes duquel intervient la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1182675003

CE19 0347

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, avec Aéro-feu ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, pour la fourniture de bottes de protection Cosmas Titan pour le combat incendie à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 463 924,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17229 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, avec Boivin et Gauvin inc., seul soumissionnaire conforme pour le lot 1, pour la fourniture de bottes de protection Globe suprême pour le combat incendie à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 634 662 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17229 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1192645002

CE19 0348

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre avec le seul soumissionnaire, Confidentiel Déchiquetage de documents inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour les services de déchiquetage et de destruction de divers documents et supports, pour une durée de cinq ans, avec possibilité de prolongation d'une année, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16059 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1197685001

CE19 0349

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société des Amis du Biodôme, pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour une somme maximale de 205 690 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 247 000 \$ et un budget additionnel de revenus de 247 000 \$, équivalent aux recettes estimées des camps de jour;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1183815004

CE19 0350

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Atera Enviro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 24 mois, un contrat pour la fourniture d'électrodes SA -1100 pour le dépistage des entrées de service en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 596 030,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17463;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1197271002

CE19 0351

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération

- 1 - d'exercer les deux options d'une année de prolongation, pour la fourniture de travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiment et aux bornes WiFi, dans le cadre des contrats accordés à Teltech Télécommunication inc. (CG16 0305) pour les lots 1 à 5 et à Telecon inc. (CG16 0177) pour le lot 6, pour la période du 20 mai 2019 au 19 mai 2021, pour les lots 1, 2, 3 et du 29 mars 2019 au 28 mars 2021 pour les lots 4, 5, 6 et ce sans ajustements aux enveloppes budgétaires allouées;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1193190001

CE19 0352

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, fournisseur unique, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 668 702,19 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 4 février 2019;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1195942001

CE19 0353

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense totale additionnelle de 283 865,76 \$, soit 141 932,88 \$, taxes, contingences et une variation des quantités de l'ordre de 15% incluses, pour chacun des lots 1 et 2, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec la firme SC360 inc. (CE17 0007), majorant ainsi le montant total de chacun des contrats de 405 522,52 \$ à 547 455,40 \$, taxes, contingences et une variation des quantités de l'ordre de 15% incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de s technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1193190002

CE19 0354

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Groupe Promec inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les articles 3 et 4, le contrat pour la mise à niveau des démarreurs progressifs des usines Dorval et Lachine et le remplacement du CCM4 de l'usine Pierrefonds, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 308 428,91 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17231 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, le contrat pour le remplacement des moteurs des usines Dorval et Lachine et pour l'inspection, sur une période de 72 mois, des équipements électriques des usines, des stations et des réservoirs du secteur de l'ouest de la Ville de Montréal, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées et les articles inscrits en regard de chacune d'elles, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17231 ;

Firmes	Articles	Montant
Les Entreprise Électriques LM inc.	5	688 165,13 \$
Gemitech inc.	7	1 747 916,96 \$

- 2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour 2020 et les années subséquentes d'un montant net de taxes de 100 000 \$ par année;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1194087001

CE19 0355

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat d'assurance voyage d'affaires de gré à gré à SSQ Assurance pour couvrir les élus municipaux et les employés qui participent à des missions volontaires dans d'autres pays, nonobstant le niveau de risque du pays, à compter du 24 janvier 2019, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation lancé le 30 novembre 2018;
- 2 - d'autoriser le versement d'une somme ne dépassant pas 24 999 \$, taxes incluses, pour la durée maximale du contrat de dix ans prenant fin le 31 décembre 2028.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1198242001

CE19 0356

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que pour des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'île de Montréal, pour une durée de trois ans ou jusqu'à épuisement d'un montant maximal de 5 248 245,96 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Camara / 6742114 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 558 245,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322703;
- 3 - d'imputer cette dépense à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1187231095

CE19 0357

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 223 453,91 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour l'exécution de travaux correctifs aux entrées d'eau de 11 bâtiments de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Les pompes François Néron inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 171 933,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15433;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1190652002

CE19 0358

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 549 596,60 \$, taxes incluses, pour la réfection du terrain de balle du stade au parc Arthur-Therrien, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Lanco Aménagement inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 457 997,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6350;

- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1187936011

CE19 0359

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 3 857 717,23 \$, taxes, contingences, incidences et variations de quantités incluses, pour les travaux de réaménagement des secteurs Jarry est et boisé sud au parc Frédéric-Back;
- 2 - d'accorder à Bau-Québec ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 038 213,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6991;
- 3 - d'autoriser une dépense de 303 821,36 \$, taxes incluses à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 455 732,04 \$, taxes incluses à titre de variation de quantité;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1188195001

CE19 0360

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat à Nordmec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau des pompes de puisard et d'inondation de la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 211 430,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP18057 - 160691-C;
- 2 - d'autoriser une dépense de 242 286,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1197526006

CE19 0361

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la construction de chambres de vannes et de mesure dans l'arrondissement de Saint - Léonard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 295 768,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10295;
- 2 - d'autoriser une dépense de 129 576,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 194 365,24 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1193775001

CE19 0362

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Mofax Électrique ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 656 419,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP18115-167032-C;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1197526003

CE19 0363

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à C.M.S. entrepreneurs généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la prolongation des services enfouis - Poste électrique 315 KV, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 899 232,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP18129-177070-C ;
- 2 - d'autoriser une dépense de 379 846,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, une dépense de 94 961,65 \$, à titre de budget de variation de quantités et une dépense de 189 923,29 \$, à titre de budget d'incidences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1197526007

CE19 0364

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 701 522,13 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de conduite d'égout unitaire, de conduite d'eau secondaire, de trottoirs et de bordures, là où requis et la reconstruction de la chaussée dans la rue Quesnel, de l'avenue Atwater à la rue Quesnel, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 554 522,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 335801;
- 3- d'autoriser une dépense de 55 452,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1187231096

CE19 0365

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 936 551,92 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 815 451,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441024;
- 3- d'autoriser une dépense de 281 545,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1197231003

CE19 0366

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 505 036,64 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égouts, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Jeanne-Mance, de l'avenue du Mont-Royal à la rue Villeneuve, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Talvi inc. (CM18 0808), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 083 472,81 \$ à 3 588 509,45 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1197231005

CE19 0367

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour réaliser les travaux d'excavation des pochettes de plantation des écosystèmes du Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 284 520,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public BI-00114;
- 2 - d'autoriser une dépense de 56 904,08 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1186365005

CE19 0368

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 132 624,78 \$, taxes incluses, ainsi qu'un virement de 195 000 \$, taxes incluses, provenant de l'enveloppe des dépenses incidentes vers l'enveloppe des contingences pour le paiement du boni de performance, le dépassement de quantités de la couche de surface de l'enrobé à module élevé et l'ajustement du prix du bitume, dans le cadre du contrat 336301 accordé à Environnement routier NRJ inc. (CM18 0477) pour les travaux de construction dans la rue Notre-Dame, de la rue Frontenac à l'avenue Bourbonnière, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, majorant ainsi le montant total du contrat de 8 339 793,08 \$ à 8 667 417,86 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1187231087

CE19 0369

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre par laquelle GLT + inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en économie de la construction pour les missions d'estimation des projets de la Direction de la gestion de projets immobiliers, pour une somme maximale de 866 404 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 18-17198;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1187444001

CE19 0370

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 15 774,57 \$, taxes incluses, pour un travail additionnel de consultations dans le cadre du contrat accordé à RHEA Québec inc. (CE16 2040);
- 2 - d'approuver un projet d'addenda N°1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et ladite compagnie, majorant ainsi le montant total du contrat de 194 882,63 \$ à 210 657,20 \$ taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1187438008

CE19 0371

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre par laquelle la seule firme soumissionnaire Biothermica Technologies inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation et l'interprétation de relevés de méthane requis pour des travaux de suivis sur divers terrains sur ou à proximité d'anciennes carrières ou dépôts de surface situés sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 289 828,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17303;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1196686001

CE19 0372

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 188 014,52 \$, taxes incluses, dans le cadre de la convention de services professionnels, pour l'ajustement des honoraires professionnels à la suite de l'augmentation des coûts de travaux et de services supplémentaires requis pour la construction du nouvel immeuble à l'usine Atwater ;
- 2 - d'approuver un projet de convention de modification numéro 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et MDA architectes inc., Bouthillette Parizeau inc. et Nicolet Chartrand Knoll ltée (CG13 0401), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 360 704,64 \$ à 2 548 719,16 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1180749002

CE19 0373

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 668 992 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires de ÉVOQ architecture inc., NCK inc., et Pageau, Morel et associés inc. en fonction de la modification de la portée du mandat pour la rénovation et agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve;

- 2 - d'approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et ÉVOQ architecture inc., NCK inc., et Pageau, Morel et associés inc. (CM18 0360), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 515 653 \$ à 3 184 645 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1183286001

CE19 0374

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 815 770,55 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection et de rénovation de la maison Le-Ber-Le Moyne et du pavillon Benoît-Verdict au musée de Lachine;
- 2- d'accorder un contrat de services professionnels à Riopel Dion St-Martin inc., GBi experts-conseils inc. et Projet paysage, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 647 436,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17297;
- 3- d'autoriser une dépense de 129 487,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 38 846,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1195110001

CE19 0375

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 959 067,41 \$, taxes incluses, pour des services professionnels afin d'adapter le logiciel de gestion des régimes de retraites Ariel;
- 2 - d'approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Morneau Shepell Ltd (CG16 0408), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 242 012,50 \$ à 3 201 079,91 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1187684003

CE19 0376

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'entente-cadre de transfert entre Retraite Québec (le Régime de retraite de certains enseignants (RRCE), le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), le Régime de retraite des enseignants (RRE) et le Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et la Ville de Montréal ainsi que l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1196335001

CE19 0377

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'entente-cadre de transfert entre Retraite Québec (le Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC) et la Ville de Montréal ainsi que l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1196335002

CE19 0378

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'entente-cadre de transfert entre Retraite Québec (le Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)) et la Ville de Montréal ainsi que l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1196335003

CE19 0379

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Office des congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc. (Tourisme Montréal) établissant les conditions et modalités de la participation de la Ville au « Passeport Montréal » pour la période allant jusqu'au 31 mars 2020.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1196157001

CE19 0380

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, un projet d'entente de règlement / d'octroi de licence avec RÉ:Sonne pour et au nom des 19 arrondissements, afin de régulariser la redevance en droits d'auteur sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal qui offre des activités ou des événements impliquant la musique publiée lors d'activités ou d'événements dans les arrondissements, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2018 et d'autoriser une dépense de 70 824,60 \$ (64 672,30 \$ net de ristournes) laquelle somme est payable à part égale par les arrondissements;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1198102001

CE19 0381

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de résilier la convention entre l'Orchestre symphonique de Montréal et la Ville de Montréal (CM17 0137).

Adopté à l'unanimité.

20.046 1193205002

CE19 0382

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel Sa Majesté la Reine du chef du Canada concède à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans le collecteur De LaVérendrye, situé sous une partie du lot 1 260 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 4 841 761,18 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1186310003

CE19 0383

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, du terrain constitué du lot 1 381 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtiment dessus érigé sis au 1295, rue Laprairie, entre les rues Augustin-Cantin et Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de logement social;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser un versement du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels d'un montant de 1 345 000 \$, plus les taxes applicables;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de Division de la géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1184962009

CE19 0384

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} juin 2019, les locaux 319, 323 et 341, situés au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pieds carrés, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 39 833,52 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1194069001

CE19 0385

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le retrait définitif de l'entente en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, le 1^{er} mai 2019, de 17 places de stationnement sur le terrain désigné comme étant l'« Autoparc 401 », situé à l'est de l'avenue Trans Island et au nord du chemin Queen -Mary, afin de permettre la vente de l'immeuble à l'OBNL Habitat pour l'humanité pour la construction d'un projet de logements abordables privés, d'environ six unités;
- 2- d'approuver le manque à gagner de revenus au montant de 10 265 \$ à la suite du retrait définitif de 17 places de stationnement de l'« Autoparc 401 » au bail;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1190515003

CE19 0386

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le retrait définitif de l'entente en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, le 1^{er} avril 2019, des 20 places de stationnement du terrain désigné comme étant l'« Autoparc 169 », situé à l'angle sud-ouest des rues Jean-Talon et Saint-Vallier, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, en raison des travaux que la STM va effectuer à l'édicule du métro Jean-Talon;
- 2- d'approuver le manque à gagner de revenus au montant de 36 840 \$ à la suite du retrait définitif des 20 places de stationnement de l'« Autoparc 169 »;

3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1190515004

CE19 0387

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et de non-accès consentie en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant M^e Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur 3 lots situés sur la rue Jules-Helbronner, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitués des lots 4 881 954, 4 881 975 et 4 881 976 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1184386004

CE19 0388

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte par lequel le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'île-de-Montréal cède à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle de passage public piétonnier sur une portion d'un immeuble situé au 3095, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, représentée par une partie du lot 3 636 033 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, à titre gratuit, le tout substantiellement conforme au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1181027005

CE19 0389

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de madame Sharon Kelly et monsieur Kelly Burke, une servitude d'utilités publiques pour le passage d'une conduite d'égout pluvial sur la propriété sise au 143, rue Dieppe, à Ville de Pointe-Claire, correspondant à une partie du lot 2 527 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'illustré par les lettres A,B,C,D,E,F,G,H,J, et A sur le plan d'arpentage D-3 Pointe-Claire, préparé le 7 décembre 2018, par Christian Viel, arpenteur-géomètre, portant le numéro 482 de ses minutes et le numéro de dossier 22097-2 du greffe commun des arpenteurs de la Ville, pour la somme de 140 000 \$, avec intérêt annuel au taux de 5 %, à compter de la date de la mise en demeure transmise à la Ville, soit le 3 octobre 2018, jusqu'à la date de son émission, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte.
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M^e Daphney Saint-Louis du Service des affaires juridiques, un chèque à l'ordre de *Alarie Legault, cabinet d'avocats en fidéicommis* au montant de 140 000 \$, plus intérêts annuels de 5%, calculés à compter du 3 octobre 2018, et ce, jusqu'à la date de son émission;

Alarie Legault, cabinet d'avocats
507 place d'Armes, bureau 1210
Montréal (Québec) H2Y 2W8

- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1180783003

CE19 0390

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 172 875 \$ aux organismes ci-après mentionnés, pour l'année 2019, pour les montants et les événements inscrits en regard de chacun d'eux, pour l'organisation de ces événements dans le cadre du 1^{er} dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2019;

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET
MÉTROPOLITAINS 2019**

Dépôt 1 - 15 décembre 2018

Événements	Organismes	Soutien recommandé
Volet 1 : International		
10 ^e Open de squash de Montréal	Squash Québec	10 000 \$
Tournoi invitation de goalball de Montréal	Association sportive des aveugles du Québec	2 750 \$
Championnats du monde Junior ISU Montréal 2019	Fédération de patinage de vitesse du Québec	25 000 \$
International Gymnix 2019	International Gymnix	25 000 \$
Championnat Montréal 2019 - WKF Karaté 1 Série A	Karaté Canada	20 000 \$
La Classique d'athlétisme de Montréal	La Classique d'athlétisme de Montréal	10 000 \$
Volet 2 : National		
Championnat Canadien Élite 2019	Judo Canada	7 000 \$
Championnat Canadien Sénior de Taekwondo 2019	Association de Tae-kwon-do du Québec inc.	5 000 \$

Championnat National d'escalade de bloc Junior	Fédération Québécoise de la Montagne et de l'escalade	5 000 \$
Championnat canadien par équipes masculin	Squash Québec	5 000 \$
Championnats canadiens d'athlétisme en salle Hershey	Fédération québécoise d'athlétisme	7 000 \$
La Coupe Richler	Snooker Québec	5 000 \$
Essais Nationaux 1	Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse	7 000 \$
Championnat d'escalade canadien de difficulté et de vitesse 2019	Fédération Québécoise de la Montagne et de l'escalade	5 000 \$
Championnat Canadien des Maîtres-Nageurs 2019	Club natation Montréal-Nord	7 000 \$

Volet 3 : Métropolitain

Classique 5km Montréal Souterrain	BougeBouge	6 500 \$
Championnat régional de cheerleading de Montréal 2019	RSEQ Montréal	6 000 \$
Duathlon Relève	Fondation de la Commission scolaire de Montréal	6 000 \$
Les championnats d'athlétisme de l'île de Montréal 2019	RSEQ Montréal	6 500 \$

Volet 4 : Candidature à un événement sportif

Championnats canadiens de soccer masculin et/ou féminin U Sports 2019 et 2020	Université de Montréal	2 125 \$
---	------------------------	----------

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1198070004

CE19 0391

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ au Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) pour l'organisation d'une consultation pancanadienne portant sur les enjeux de la protection des réfugiés et de l'accueil des nouveaux arrivants, tenue du 26 au 28 novembre 2018, dans le cadre d'es dossiers relatifs à la « Ville responsable et engagée »;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1197798001

CE19 0392

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 75 000 \$ pour les années 2019, 2020 et 2021, à raison de 25 000 \$ par année, en provenance du budget de fonctionnement, à la Fondation Héritage Montréal pour soutenir la réalisation de diverses activités de sensibilisation, de diffusion et de formation en patrimoine;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1190464001

CE19 0393

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 225 000 \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence pour une période de transition de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2019;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme (CG18 0115), majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 1 300 000 \$ à 1 525 000 \$;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1196794001

CE19 0394

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ au Centre d'Accompagnement vers une Durabilité Économique Territoriale (CADET) pour soutenir le projet pilote Métabolisme Manufacturier Montréal (M3), conditionnel à l'obtention par CADET du financement additionnel permettant de réaliser le projet pilote M3;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1187340009

CE19 0395

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 9 825 \$ au Centre des métiers du cuir de Montréal pour l'acquisition d'équipements relatifs à la pratique de la maroquinerie, dans le cadre du Programme Équipements - Aide d'urgence de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1181654008

CE19 0396

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à l'organisme « Usine C » pour des activités de financement d'une partie de son projet d'immobilisation, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Aide aux collectes de fonds;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1191654002

CE19 0397

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à l'École nationale de théâtre du Canada afin de réaliser une étude préalable concernant l'édifice du Monument national, situé sur le boulevard Saint-Laurent, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Aide aux études;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1191654001

CE19 0398

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 35 000 \$ à Vélo Québec Association afin de soutenir les activités d'animation, de promotion et de développement du vélo offertes aux Montréalaises et Montréalais pour l'année 2019;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1186340002

CE19 0399

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 60 000 \$ à l'organisme Défi sportif AlterGo ainsi qu'un soutien en biens et services et installations estimé à 256 000 \$, pour l'année 2019, pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo 2019;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services et installations;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1198070001

CE19 0400

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ au Conseil des métiers d'art du Québec, dans le cadre du budget de fonctionnement, pour l'organisation d'une exposition et de conférences pour l'événement Maestria : Les rendez-vous d'architecture et du patrimoine, qui aura lieu au Marché Bonsecours, du 14 au 16 mars 2019;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1190911002

CE19 0401

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ à la Corbeille Bordeaux -Cartierville afin de soutenir le projet Festigoût Café;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et l'organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1183703001

CE19 0402

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Québec numérique pour l'organisation de l'événement HackQc du 8 au 10 mars 2019;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1185890007

CE19 0403

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 180 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2019 et 2020, des prochaines éditions du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1193931002

CE19 0404

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail en appui à la tenue de deux événements « Hop! Le Sommet du commerce de détail » et « eCommerce-Québec », pour l'année 2019;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.070 1197797001

CE19 0405

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 750 000 \$ à La Fondation Espace pour la vie pour le financement de ses opérations pour les années 2019, 2020 et 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.071 1190348002

CE19 0406

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 16 000 \$ à Mouvement des artisans du changement pour soutenir le projet « Mission 100 tonnes » visant à planifier en 2019 des activités de nettoyage des berges dans les 11 arrondissements riverains de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et condition de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.072 1198038001

CE19 0407

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CE15 1363), pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'arrondissement de LaSalle, pour une période de 58 mois;
- 2 - d'accorder à Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois en provenance de 6 territoires, pour une période de 16 mois, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 311 950,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17500 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de l'environnement de 37 657,18 \$ en 2020;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CG18 0351) pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié en provenance de 5 territoires, pour une période de 24 mois;
- 2 - de résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CG18 0406), pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'Écocentre de LaSalle, pour une période de 22 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.073 1198260004

CE19 0408

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1196354001

CE19 0409

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Programme des installations sportives extérieures pour la période 2019-2029.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1184815002

CE19 0410

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la programmation d'événements publics 2019 – Deuxième partie;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1197195014

CE19 0411

Il est

RÉSOLU :

de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour accompagner le Centre d'histoire de Montréal dans le développement de l'approche et du concept de la MEM (Mémoire des Montréalais.es) Mobile.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1197959001

CE19 0412

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2019-2021;
- 2 - de mandater la Direction générale pour que l'ensemble des services municipaux concernés réalisent les engagements les concernant dans ce plan d'action;
- 3 - de mandater la Direction de la Mobilité pour qu'elle coordonne la mise en oeuvre de ce plan d'action.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1192612001

CE19 0413

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une durée de deux ans, quant à l'occupation du domaine public à des fins d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre -service sans ancrage, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1198219001

CE19 0414

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le rapport annuel des actions et des projets réalisés en 2018 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 grâce à l'aide financière de 150 M\$ du gouvernement du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1197586002

CE19 0415

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;
- 2 - d'autoriser le paiement d'un montant de 15 000 \$, sans taxes, constituant la cotisation de la Ville pour l'année 2019 à l'organisme Les Arts et la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1198021001

CE19 0416

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renouveler le mandat de Mme Marie-Chantal Lamothe à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal, pour une durée de 4 ans.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1192988001

CE19 0417

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières au lundi, 4 novembre 2019, au Marché Bonsecours situé au 300, rue Saint-Paul Est, Vieux-Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1198210001

CE19 0418

Vu la résolution CA19 09 0011 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 11 février 2019;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 32 335,25 \$, dans le cadre du programme « Je lis, tu lis », provenant de Concertation d'Ahuntsic petite enfance (La CAPE) (8 424 \$) et de la Table de concertation -jeunesse Bordeaux-Cartierville (23 911,25 \$ dont 5 000 \$ pour l'achat de livres).

Adopté à l'unanimité.

30.012 1191082001

CE19 0419

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements de la somme de 2 103 062 \$ destinée aux arrondissements pour la réalisation de projets locaux, dans le cadre de la Politique de l'enfant;
- 2 - d'autoriser à cette fin les virements des montants respectifs en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les arrondissements respectifs, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1191643002

CE19 0420

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le règlement hors cour du recours intenté par Consortium Filtrum / Siemens, Filtrum inc. et Siemens Canada Limited contre la Ville de Montréal et approuver l'entente de règlement, pour une somme de 199 232,87 \$, taxes incluses, dans le cadre de la mise aux normes des usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1197858001

CE19 0421

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de nommer Mme Laetitia Angba, à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal, à compter des présentes, et ce, pour une période de deux ans;
- 2 - de renouveler le mandat de M. Guillaume Lavoie, à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal, à compter des présentes, et ce, pour une période de deux ans.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1190845001

CE19 0422

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la nomination de MM. Hubert M. Makwanda et M'Baye Dia gne à titre de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour un mandat de trois ans, à compter du 22 avril 2019;
- 2 - de reconduire le mandat de Mme Sylvie Crispo et de M. Christian Champagne, pour une période de trois ans, à compter du 22 avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1190640001

CE19 0423

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Mmes Peggy Bachman et Johanne Derome à titre de membres du conseil d'administration du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), pour une période de quatre mois.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1196794002

CE19 0424

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 21 du Règlement sur la subvention relative à la mise à niveau numérique des salles de spectacle (17-086), l'ordonnance no 1 jointe au présent dossier décisionnel, aux fins de la poursuite du Programme de mise à niveau numérique des salles de spectacle.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1186307003

CE19 0425

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), l'ordonnance no 8 jointe au présent dossier décisionnel, rendant applicable ce règlement au secteur « Plaza Saint-Hubert » pour une période de douze mois.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1197796001

CE19 0426

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1190643002

CE19 0427

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (2017, chapitre 27) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1190643001

CE19 0428

Il est

RÉSOLU :

- 1- de réserver une somme de 122 346 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1197796004

CE19 0429

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition partielle du bâtiment situé sur le lot 1 851 804 afin de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide sur une partie de ce lot », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1196347004

CE19 0430

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement du Sud-Ouest par l'ajout, dans la liste des édifices publics d'intérêt, du qualificatif « ancien » à la dénomination « bain Hushion » du bâtiment portant le numéro 757, rue des Seigneurs, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement du Sud-Ouest par l'ajout, dans la liste des édifices publics d'intérêt, du qualificatif « ancien » à la dénomination « bain Hushion » du bâtiment portant le numéro 757, rue des Seigneurs.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1196347003

CE19 0431

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1193843001

CE19 0432

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1195075002

CE19 0433

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1188219001

CE19 0434

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 300 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration d'équipements sportifs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1197235002

CE19 0435

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier l'affectation de certains secteurs mixtes, dans le cadre de la mise en oeuvre du PDUÉS Turcot.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1180511003

CE19 0436

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le Règlement R-192 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 5 924 374 \$ pour financer le projet « Véhicules d'atelier - phase 1 » pour un terme de 10 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1196213001

CE19 0437

Considérant la résolution CA15 16 0188 du conseil de l'arrondissement d'Outremont par laquelle l'arrondissement a donné son accord de principe pour que le lot 1 351 629 soit réservé en vue d'une vente ultérieure à la Coopérative de solidarité Le Suroit pour la réalisation de logements sociaux et communautaires;

Considérant les résolutions CA15 16 0188 et CA15 16 0369 du conseil de l'arrondissement d'Outremont demandant au conseil municipal d'autoriser le versement d'une partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est et nord-ouest, dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de parc linéaire de type passage public;

Considérant la résolution CA16 16 0322 du conseil de l'arrondissement d'Outremont qui édictait les conditions pour l'étude du projet de la Coopérative Le Suroit;

Considérant la résolution CA18 16 004 du conseil de l'arrondissement d'Outremont qui mandatait l'administration à définir un nouveau projet sur la totalité du terrain de la Ville;

Considérant que la Coopérative de solidarité Le Suroit a déposé en novembre 2018 un projet de 48 logements comprenant une cour arrière d'une profondeur entre 7,69 et 8,16 m de profondeur et constituée d'une bande verte le long de la ligne arrière;

Considérant que le projet respecte les conditions énoncées dans les résolutions CA16 16 0322 et CA18 16 004 ci-haut mentionnées;

Vu la résolution CA19 16 0062 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 4 février 2019;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de retirer la partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est, du registre du domaine public de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1187596003

CE19 0438

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet de réaménagement de l'avenue McGill College.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1191079001

CE19 0439

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport annuel 2018 de M^e Marc Lalonde, conseiller à l'éthique et à la déontologie des personnes élues et du personnel de cabinet de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1194320001

CE19 0440

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan sur le Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* en date du 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1190498001

CE19 0441

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel 2018 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1198257002

CE19 0442

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel consolidé 2018 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002).

Adopté à l'unanimité.

60.005 1195075001

CE19 0443

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 5 mars 2019, sur la recevabilité d'un projet de pétition, conformément à l'article 9 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

Adopté à l'unanimité.

60.006 1190678001

Levée de la séance à 11 h 57

70.001

Les résolutions CE19 0334 à CE19 0443 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville